

OFFICIIS PROPERTIES

Société anonyme au capital de 26.531.073,80 euros
Siège social : 52 B rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
448 364 232 RCS Paris

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DES ACTIONNAIRES

DU 7 JUILLET 2017

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire, d'une part, et extraordinaire, d'autre part.

Vous êtes donc appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- rapport de gestion du conseil d'administration, auquel est annexé le rapport du président sur le contrôle interne - présentation par le conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2017 et sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- lecture du rapport de gestion du groupe et présentation par le conseil des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- nomination d'un nouvel administrateur (*Madame Julie Duvivier*),
- renouvellement du mandat d'un administrateur (*Madame Muriel Aubry*),
- renouvellement du mandat d'un administrateur (*Monsieur Alexandre Gruca*),
- renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes (*Ernst & Young et Autres*),

- avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 à Monsieur Pierre Essig, directeur général,
- approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Philippe Couturier en raison de son mandat de président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017/2018,
- approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Pierre Essig en raison de son mandat de directeur général au titre de l'exercice 2017/2018,
- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions.

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 – AFFECTATION DES RESULTATS – EXAMEN DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (PREMIERE A SIXIEME RESOLUTIONS)

Nous vous invitons à vous reporter aux comptes annuels et consolidés, au rapport de gestion du conseil d'administration et aux rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés qui ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

S'agissant des conventions réglementées, vous pourrez prendre connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes qui a été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

S'agissant de la marche des affaires depuis le début de l'exercice en cours, là encore nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion du conseil d'administration.

2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR – RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS SORTANTS (SEPTIEME A NEUVIEME RESOLUTIONS)

Afin de respecter les dispositions de la loi sur la parité homme/femme au sein des conseils d'administration des sociétés cotées, le conseil d'administration vous propose de nommer un nouvel administrateur en la personne de Madame Julie Duvivier, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Nous vous rappelons par ailleurs que les mandats d'administrateurs de Madame Muriel Aubry et Monsieur Alexandre Gruca viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée et nous vous proposons en conséquence de renouveler leurs mandats d'administrateurs pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

3. RENOUELEMENT D'UN MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES (DIXIEME RESOLUTION)

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres et celui de son suppléant, la société Auditex, arrivent à expiration à l'assemblée générale du 7 juillet 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Auditex, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus requise dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une personne morale unipersonnelle.

4. AVIS CONSULTATIF SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 A MONSIEUR PIERRE ESSIG, DIRECTEUR GENERAL (ONZIEME RESOLUTION)

Nous vous demandons, en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-87 du code de commerce, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 à Monsieur Pierre Essig, directeur général, tels que figurant le dans le rapport de gestion de l'exercice clos

au 31 mars 2017, Partie 22 « Informations concernant les mandataires sociaux », section 22.2.2 « Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social soumis à l'avis consultatif de l'Assemblée Générale Annuelle du 7 juillet 2017 ».

4. APPROBATION DES PRINCIPES ET DES CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A MESSIEURS PHILIPPE COUTURIER ET PIERRE ESSIG EN RAISON DE LEUR MANDATS SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2017/2018(DOUZIEME ET TREIZIEME RESOLUTIONS)

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous demandons d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Messieurs Philippe Couturier et Pierre Essig en raison de leurs mandats sociaux de président du conseil d'administration et de directeur général de votre société qui vous sont présentés en annexe 4 du rapport de gestion de l'exercice clos au 31 mars 2017.

5. AUTORISATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION DE RACHAT DE SES PROPRES ACTIONS (QUATORZIEME ET QUINZIEME RESOLUTIONS)

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation consentie au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, par l'assemblée générale du 7 juillet 2016 à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. La demande d'une nouvelle autorisation permet ainsi d'éviter une période non couverte par cette autorisation d'ici la prochaine assemblée générale annuelle.

Au cours des exercices précédents, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement. La demande que nous vous soumettons vise à poursuivre la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, dans la limite de 10% du capital.

Le montant des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions serait au maximum de 300.000 d'euros, soit un montant inchangé par rapport à l'année précédente. Le prix maximum d'achat par titre (hors frais et commissions) serait fixé à 2 euros.

Nous soumettons également à votre approbation l'autorisation d'annuler, le cas échéant, les actions de la Société détenues par celle-ci dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat et de réduire corrélativement le capital.

Il s'agit là encore du renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour dix-huit (18) mois par l'assemblée générale du 7 juillet 2016, et ce afin d'éviter une période non couverte par cette autorisation.

En tout état de cause, la Société n'a pas actuellement l'intention d'annuler des actions, son programme de rachat d'actions étant limité au bon fonctionnement de son contrat de liquidité.

--oo00oo--

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

Le conseil d'administration